



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ARDECHE

PÔLE GESTION PUBLIQUE - FRANCE DOMAINE

11, avenue du Vanel - BP 714  
07007 PRIVAS CEDEX

TÉLÉPHONE : 04 75 65 55 55

TÉLÉCOPIE : 04 75 64 78 36

MEL : ddip07@dgfip.finances.gouv.fr

7307



## AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

Loi 95-127 du 8 février 1995

Articles L3221-1, 3221-2, 3221-3 et L3222-2 du Code général de la propriété des personnes publiques

N° 2013- 281V 0093

Enquêteur : MME PAYA

VENTE AMIABLE - Service consultant : Commune de SAINT PERAY

Collectivités locales - Date de la consultation : 21 février 2013

- Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération : Sur le territoire de la commune de SAINT PERAY deux parcelles de terrains viabilisées , lieudit ZA La Maladière, cadastrées AL 611 d'une contenance de 60a75ca et AL 613 de 1ha99a83ca, situés en zone UJ du PLU de la commune, zone à vocation d'activités commerciales, industrielles et artisanales .

- Situation locative : Présumé libre d'occupation

DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE ACTUELLE :

Parcelle AL 611 : 546 000 €/HT

Parcelle AL 613 : 1 790 000 € /HT

▲  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

*L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si elle intervenait après une modification de la réglementation de l'urbanisme.*

*La présente estimation est donnée sous réserve des éventuels travaux relatifs à la présence d'amiante, de termites et aux risques relatif au saturnisme.*

*Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique*

*L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.*

*En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).*

*À Privas le 13 mars 2013*

*Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques*

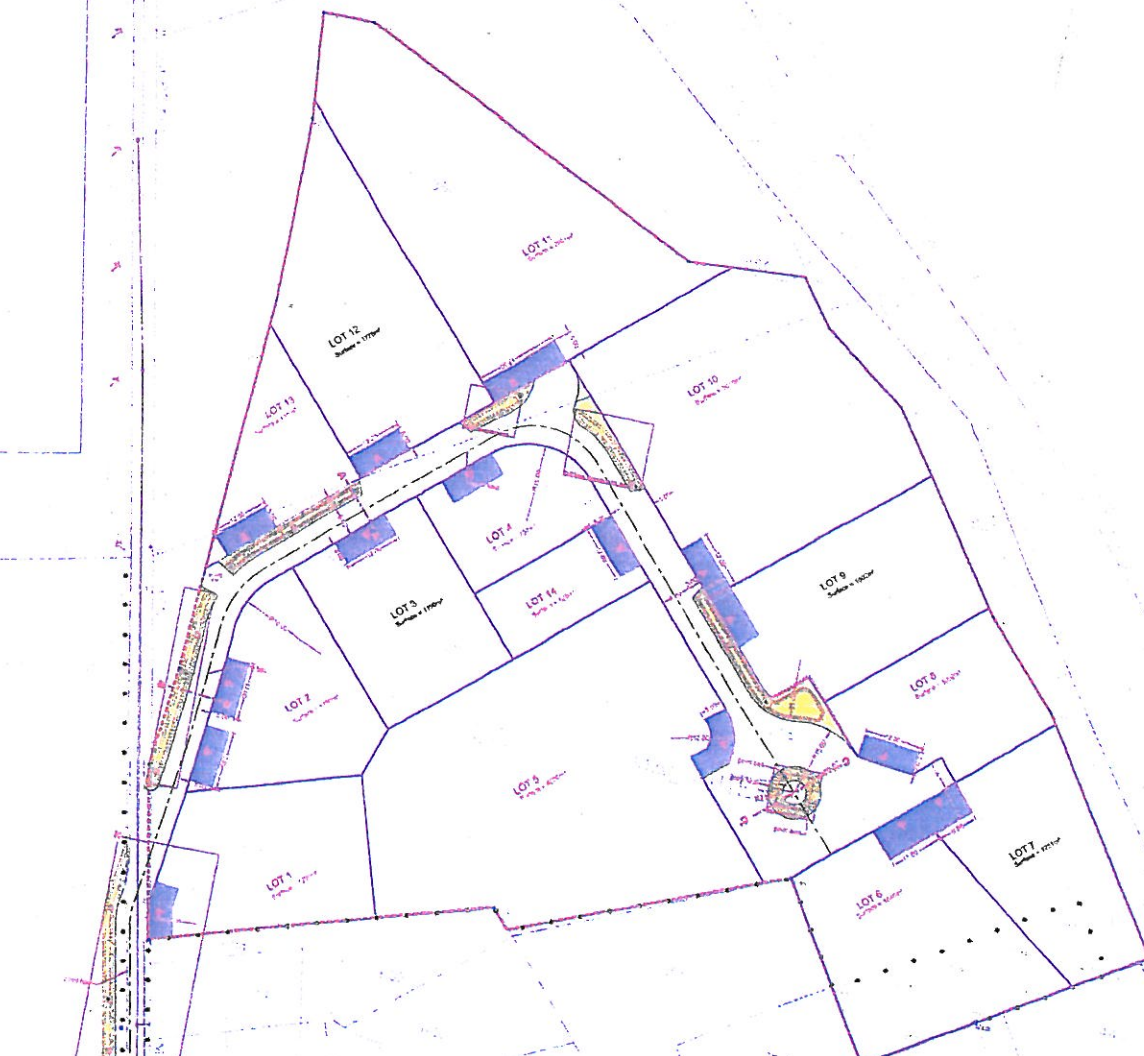
*Par délégation*

*Le Chef de Division,*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Bertrand', written in a cursive style.

*Michèle BERTRAND*

*Inspectrice Divisionnaire*



**LEGENDE**

- Périmètre du lotissement
- Limite indicative de lot
- Entrée de lot
- Chaussée en enrobé
- Engazonnement
- Nœud d'irrigation
- Bordure T2
- Bordure A2
- Aire de voirie
- Grille 4x4x40

Département de l'ARDECHE  
**Ville de Saint-Péray**  
 41.L.00112.2.jpg  
**Aménagement du secteur de la Maladière**  
**PROJET**

A	13/04/13	08	DJP	PRÉLIMINAIRE	ES
FORCE	DATE	CH.	DESIGN.	NATURE DES MODIFICATIONS	SIGNATURE

**PLAN DES AMENAGEMENTS PROJES**

N° DE PLAN :	PLAN 3
CHEF DE PROJET :	D.B.
NUMERO D'ETUDE :	412.148
ECHELLE :	1/500 - 1 cm=5m
DESSINATEUR :	D.J.P.
DATE :	13/04/13

Beaur-New.jpg

Beaur-New.jpg  
 13/04/13 14h00  
 D:\Projet\412.148\Beaur-New.jpg

Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Ville de Saint-Péray est formellement interdite.